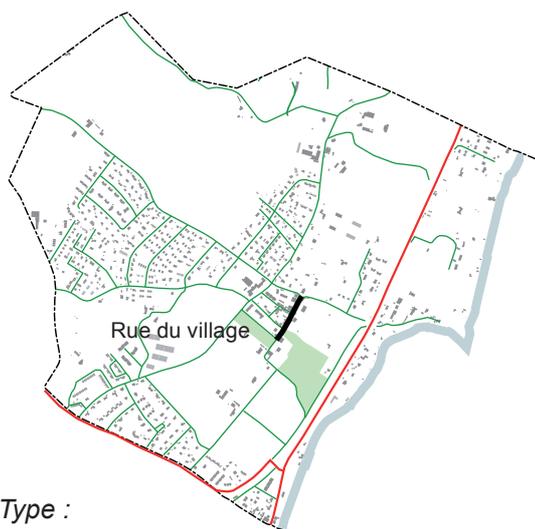


RUE DU VILLAGE

C.1 Analyse des qualités et dysfonctionnements



Type :
Route de quartier

*“Dans le premier tiers du XVIIIe siècle, trois maisons de maître avec dépendances agricoles viennent s’implanter au cœur même du village, mais en retrait par rapport à la rue. Ces trois domaines sont entourés de hauts murs qui modifient complètement l’aspect du village. Ces murs cloisonnent et délimitent l’espace, tout en masquant les propriétés de maître. Des portails monumentaux en ferronnerie offrent cependant quelques percées visuelles.”
(In Situ n°7, février 2006)*

La Rue du Village dévoile une qualité des revêtements de sol, traités de manière filante de façade à façade, parfois juste séparés de la chaussée par un traitement pavé à niveau. La comparaison avec des photos historiques (Cf. p. 50) montre que cette rue est restée très proche de son état d’origine, avec un peu moins de végétalisation et l’arrivée du stationnement sauvage des habitants.

Les murs et portails identitaires des maisons patriciennes protègent l’accès au parc Lullin au nord en soulevant la curiosité du piéton.

Concernant les enjeux de mobilité, une portion du Chemin de la Mairie est souhaitée par la commune en “bordiers autorisés”, tandis que des propositions de réaménagement pour minimiser l’emprise des voitures, en lien avec l’histoire, sont envisagés sur l’espace de la rue faisant face au Temple.



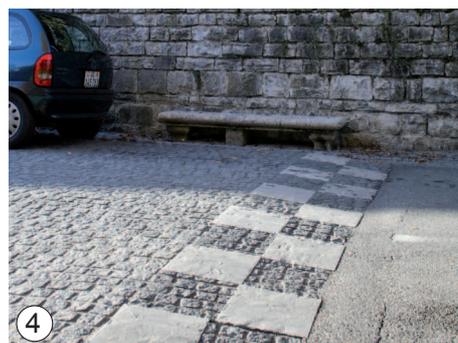
1
Chaussée filante sans trottoir



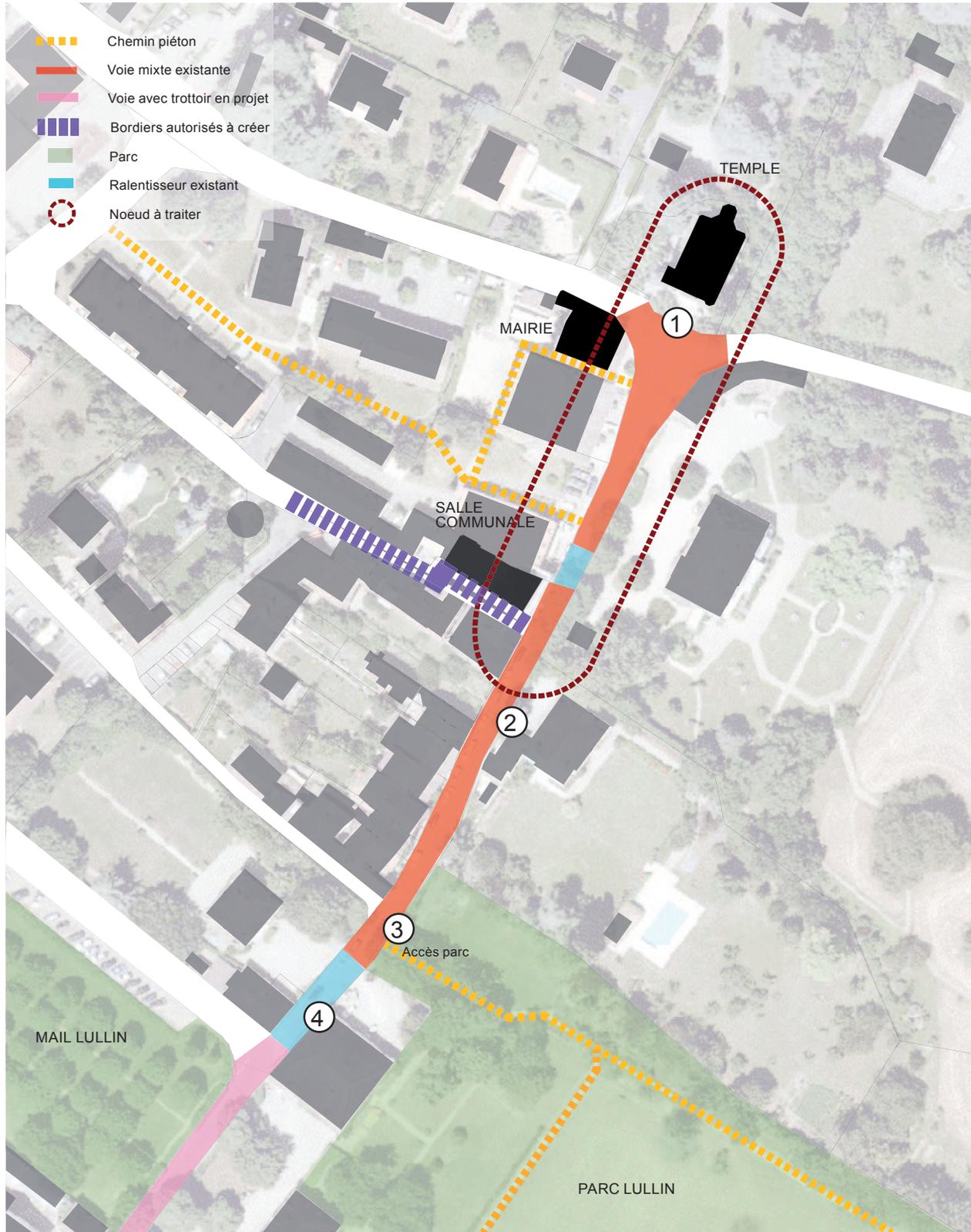
2
Ambiguïté sur statut / Parking sauvage



3
Accès nord au parc Lullin / Portail opaque



4
Passage surélevé pour marquer l’entrée



RUE DU VILLAGE

C

C.2 Etat actuel

RUE DU VILLAGE



Photo Molly
Extrait de : FATIO G., *Histoire de Genthod et de son territoire*, Mairie de Genthod 1943 et 1988, pl. V.



a



Ancien château et Temple de Genthod
Dessin d'Ed. Elzingre d'après une esquisse de 1830,
Idem, pl. III.

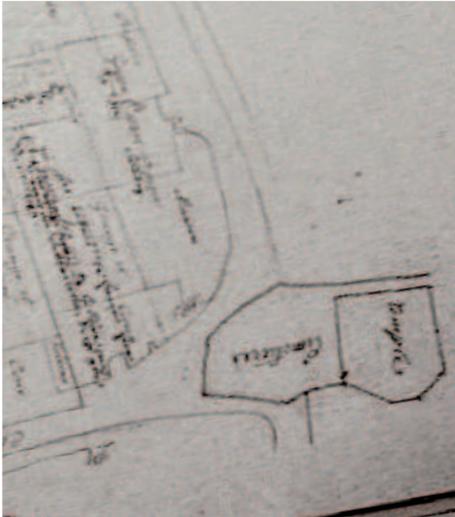


b

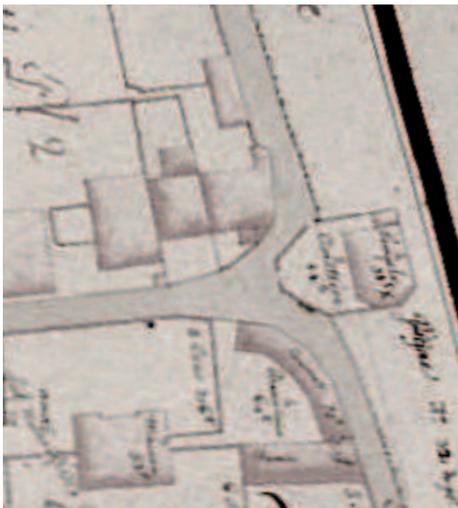


C.3 Propositions





a. Plan cadastral de 1720
AEG, cadastre B19



b. Plan cadastral de 1784
AEG, cadastre B76



c. Cadastre napoléonien
1800

La configuration actuelle de la chaussée en Y face au nouveau Temple tend à donner une priorité à la voiture au détriment des piétons. L'accès au Chemin de la Petite Voie est rendu dangereux pour les personnes se dirigeant vers la gare CFF. En même temps, les marquages routiers en font plus un carrefour qu'un lieu référent pour les monuments et édifices publics environnants.

L'analyse des tracés historiques nous donne des solutions d'aménagement qui renouent avec la mémoire des lieux et l'existence à l'origine des grandes cours minérales autour des maisons patriciennes. (Cf. Cadastre napoléonien ci-contre) En effet, historiquement, les parcelles de part et d'autre de la Rue du Village étaient en étroite relation: en vis-à-vis des maisons patriciennes se trouvaient les dépendances sur fond d'un sol minéral qui unifiait l'ensemble. Les murs d'enceinte ont par suite coupés cette relation de proximité avec une voie qui s'est élargie au point d'en faire aujourd'hui un espace central au statut indéfini. L'objectif de cette proposition est de réinstaurer un resserrement de la chaussée en requalifiant les abords.

Devant le Temple, le cimetière occupait jadis une enceinte murée en avancée délimitant ainsi précisément les deux accès latéraux à la Rue du Village. Puis cette enceinte s'est reculée et avec la construction du nouveau Temple et le déplacement du cimetière, le dessin du carrefour s'est distendu. La reconstruction d'un enclos végétal, sorte de parvis bas pour le Temple permet, tout en rappelant l'histoire, de redonner une hiérarchie aux voies. Chacune des entrées serait matérialisée, comme sur la Route du Saugy, par des passages surélevés afin de modérer sans marquage le trafic ; la descente piétonne vers le Chemin de la Petite Voie est rendue plus sûre au travers de l'esplanade. Enfin les murets restitués redéfinissent une entrée pour la mairie pouvant accueillir une signalisation. Les murs le long de la rue sont mis en valeur comme patrimoine de ces lieux par un éclairage rasant en pied qui évite l'implantation de lampadaires au caractère plus routier.

